

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, le seize Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES

SAUF Mme MOUSSET Farida qui a donné pouvoir à Mr BUFFARD Franck

Date de la convocation : 11/02/2010

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, **le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :**

Suite à la démission de Mme Catherine SERVAGEANT acceptée par M. le Sous-Préfet en date du 25 Janvier 2010, le conseil municipal procède à l'élection d'un nouvel adjoint.

ORDRE DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Par 17 VOIX POUR et UNE ABSTENTION :

- **DECIDE** de ne pas recourir au 3° alinéa de l'article L2122-10 du CGCT et **DIT** que chacun des adjoints en poste de rang inférieur remontera d'un cran dans l'ordre du tableau, le nouvel adjoint à élire prendrait donc le 5ème rang dans l'ordre du tableau.

Après appel de candidature,

ELECTION DU 5eme ADJOINT

RESULTAT 1er TOUR :

Nombre de votants	18
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	16

Mme CHOLLET Colette: **15 VOIX**

Mr BUFFARD Franck **1 VOIX**

Mme CHOLLET Colette a été proclamée 5ème ADJOINT et a été immédiatement installée.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après appel de candidature,

REMPLACEMENT D'UN DELEGUE TITULAIRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RESULTAT

Nombre de votants	18
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	16

Mme CHARMARTY Michèle **16 VOIX**

Mme CHARMARTY Michèle a été proclamée MEMBRE du CCAS

TAUX DES INDEMNITES ALLOUEES AUX ELUS

Mr le Maire ayant souhaité donné une délégation à M. DUBRUC Yves, conseiller municipal, il convient de procéder à la modification de la délibération fixant le montant des indemnités aux élus.

Par 17 VOIX POUR et UNE ABSTENTION

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire, Adjointes et Conseiller Municipal à :

Maire=	42% de l'indice brut 1015
Adjointes=	15,5% de l'indice brut 1015
Conseiller Municipal	5% de l'indice brut 1015

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'ASSAINISSEMENT 2009

EXPOSE M. RICHER Jean-François

PAR 18 VOIX POUR

APPROUVE le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

TRAVAUX AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RD 904**EXPOSE M. Joël BRUNET****PAR 18 VOIX POUR**

SOLLICITE les services de la Route du Conseil Général qui seront chargés des études concernant l'accessibilité sur la RD 904, aux « SERRES DU BUGÉY ».

AVENANT BAIL A FERME « LA VIE DES CHAMPS »**EXPOSE M. Joël BRUNET**

PREND note de la cessation d'activité de Mr MORISSARD,

PAR 18 VOIX POUR-

DECIDE de modifier par avenant, l'entité du bail consenti le 28 Février 2009. Mademoiselle Karine ALLANDRIEU restant seule locataire.

MISSION DE CONSEIL D'ASSISTANCE ET DE FORMATION EN MATIERE JURIDIQUE**EXPOSE M. Jean-Pierre THIBAUD**

La convention arrivant à expiration et eu égard à l'importance des questions touchant aux domaines de l'urbanisme, commandes publiques et autres domaines relevant du droit public directement liés à la vie et au fonctionnement de la commune.

PAR 18 VOIX POUR

DECIDE de retenir le Cabinet d'Avocats Philippe PETIT et ASSOCIES, LYON, pour assurer cette mission permanente.

CONVENTION FOURRIERE/SPA**EXPOSE M. Joël BRUNET**

Comme pour les années précédentes,

PAR 18 VOIX POUR

AUTORISE M. le Maire à signer la convention complète de fourrière comprenant la capture, l'enlèvement et la garde des animaux avec la SPA pour un montant de **443,04€, pour l'année 2010.**

DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ACCESSIBILITE BATIMENTS**EXPOSE M. Michel LUCCHINI**

Dans le cadre de la loi de programmation, et la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (accessibilité)

PAR 18 VOIX POUR

DECIDE de retenir la société APAVE, à St Just pour effectuer cette mission pour un montant de 5 742€HT

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre de la DGE 2010.

CENTRE DE TRAITEMENT DE DECHETS INERTES**EXPOSE M. Jean-Pierre THIBAUD**

Le dossier étant en cours depuis fin 2007, les contrats de location ne sont toujours pas établis.

De ce fait,

PAR 17 VOIX POUR

Mr BRUNET Joël n'ayant pas pris part au vote, est sorti de la salle

MANDATE Maître FORAY Hervé, Notaire à MONTLUEL pour établir l'acte et le contrat de remblaiement à intervenir, fixant les modalités de location et d'exploitation.

ENFOUISSEMENT RESEAUX TELECOM/BTS – ECLAIRAGE PUBLIC**EXPOSE M. Joël BRUNET**

M. le Maire rappelle que suite aux travaux d'aménagement du centre village, il est opportun d'intégrer des travaux d'amélioration esthétique des réseaux électriques de la rue de la Poste (sortie CHATEAU GAILLARD) pour un montant de 62 000€ TTC et téléphoniques pour un montant de 10 000€TTC, ainsi que l'éclairage public de ce secteur pour un montant de 30 000€TTC, dont la maîtrise d'ouvrage pourrait être confiée sous convention de mandat au SIEA.

Ainsi que des travaux de dissimulation, rue de la Poste pour 4642€HT et « En Bellelièvre » pour 1150.75€HT.

Par 18 VOIX POUR

ACCEPTE de faire réaliser ces travaux sous convention de mandat avec le SIEA

SOLLICITE l'octroi de subvention auprès du Conseil Général et du SIEA

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

PROJET RESTAURATION « FOURS » du village avec l'Association « JEUNESSE ET RECONSTRUCTION »

Jean-François RICHER rappelle que cette association met en place des chantiers internationaux de jeunes bénévoles, permettant ainsi de faire réaliser des travaux au profit de la commune.

Considérant la nécessité de rénover 3 fours du village, et après avoir fait procéder à une estimation du coût de cette opération qui représente environ 7500€HT

PAR 17 VOIX POUR et UNE ABSTENTION

ACCORTE de s'engager sur ce projet à hauteur de 7500€HT

SOLLICITE les subventions susceptibles d'être attribuées.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

GARANTIES FINANCIERES /ACQUISITION DE 5 LOGEMENTS INDIVIDUELS/DYNACITE

EXPOSE M. Jean-Pierre

VU la demande formulée par DYNACITE qui vient d'acquérir dans le cadre d'une Vente en l'Etat le Futur Achèvement (VEFA), 5 logements individuels au lotissement LES MURIERS 2,

VU le code Monétaire et Financier

VU le code Général des Collectivités Territoriales

VU le code Civil

PAR 17 VOIX POUR et UNE CONTRE

ACCORTE sa garantie financière à raison de 50% pour le remboursement des emprunts que **DYNACITE** se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôt et Consignation.

ANNEXE AU REGLEMENT du PLU

EXPOSE M. RICHER Jean-François

Devant le nombre croissant de dossiers d'urbanisme, la commission a élaboré un « mini cahier des charges », afin que chaque constructeur, aménageur et lotisseur se conforment aux caractéristiques définies dans ce document.

PAR 18 VOIX POUR

DECIDE d'annexer ce document au règlement du PLU.

LANCEMENT DE LA CONCERTATION EN VUE DE LA CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ POUR L'AMENAGEMENT DES SECTEURS « LE MENIE ET EN RIGNION ».

le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la révision du PLU, le zonage avait été choisi sur ces secteurs pour permettre leur aménagement cohérent et progressif.

Aujourd'hui, garantir les conditions d'un aménagement adapté aux besoins de la commune, avec une maîtrise de la collectivité sur le nombre de logements à prévoir, les équipements nécessaires et leur programmation, exige de mettre en oeuvre la procédure la plus adaptée pour rendre opérationnel cet aménagement.

La zone d'aménagement concerté étant la procédure la plus adaptée à ce cas, c'est dans la perspective de sa création que la commune souhaite lancer une concertation préalable avec les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées par ce projet.

Après rappel des objectifs d'aménagement de ce projet à dominante d'habitat, il propose à l'assemblée d'arrêter les modalités de la concertation.

PAR 15 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

ARRETE les modalités de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté selon les dispositions suivantes :

- Mise à disposition du public en Mairie d'un registre pour recueillir les observations des habitants sur ce projet.
- Organisation de réunions publiques présentant les enjeux du projet et l'aménagement retenu
- Parution particulière dans le journal communal, d'articles présentant l'évolution de la réflexion sur le projet.
- Exposition de scénarii proposés en Mairie, tenus à disposition du Public.

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLAGE TRANCHE FERME ET TRANCHE CONDITIONNELLE

EXPOSE M. Jean-Pierre THIBAUD

M. le Maire rappelle à l'assemblée le marché de travaux d'aménagement au centre village signé en date du 11 Mai 2009, et précise qu'il y a lieu de procéder à un avenant qui aurait pour objet d'extraire les travaux liés à l'éclairage public qui ont déjà fait l'objet d'une convention avec le SIEA qui seront donc payés directement par ce dernier. De ce fait, le montant de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle se décomposera comme suit :

TRANCHE FERME : -17 951€HT soit TOTAL = 334 888€HT

TRANCHE CONDITIONNELLE N°1 : - 995€HT soit TOTAL = 104 263,50€HT

Par 18 VOIX POUR

ACCEPTÉ les avenants présentés

AUTORISE M. le Maire à signer les avenants correspondants

FIN DE SEANCE 22h30.

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 22 Février 2010

Le Maire,

Joël BRUNET